BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

— 1867 —

N° 8. — AVRIL

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE CH. DURIEZ

RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis
Notice : 7973
CB : 3005

Composition du Bureau pour 1867.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. Léon Chevreau, préfet de l'Oise.
Monseigneur Gignoux, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.
M. le comte d'Auray, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.
M. Chartier, maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. Vatin.
Vice-présidents : MM. de Maricourt. — Vernois.
Membres : MM. Dubarle. — Barré. — Chantrier. — Vinet.
Secrétaire-général : M. Thirion.
Secrétaires : MM. Cossin. — Bruiet.
Trésorier : M. Cabot.

COMITÉ CONSULTATIF.

Canton de Creil : MM. Péan. — Prévost.
Canton de Nanteuil-le-Haudouin : MM. Daguet. — Lamécourt.
Canton de Senlis : MM. Tassin. — Duriez.

Toutes communications, notes ou mémoires doivent être adressés, *franco,* au Secrétaire-général.

MM. les Sociétaires qui sont en retard pour le paiement de leur cotisation, sont prévenus que le Trésorier délivre les cartes et perçoit les cotisations dans le local des séances, les jours de réunion de la Société.

SHAS
000000003005

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Procès-verbal de la séance du 7 Avril 1867.

PRÉSIDENCE DE M. VATIN.

La séance est ouverte à 2 heures; M. Cossin, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans opposition.

Trente membres, présentés à la séance du 3 mars, sont déclarés admis.

Les objets suivants ont été déposés sur le bureau :

1° Par M. Spère (Alphonse), jardinier à Senlis, un panier de *Cresson.*

2° Par M. Nondain, jardinier chez M. Bruneau, à Saint-Firmin, deux jeunes pieds de *Calcéolaire* et un Rosier de Bengale *Hermosa* en fleurs.

3° Par M. Barré fils, jardinier à Senlis, un panier de légumes contenant trois *Laitues gotte,* deux bottes de *Radis,* deux pieds de *Romaine blonde.*

4° Par M. Tassin, jardinier au château de la Victoire, un pied de *Caladium chantinii,* un fruit d'*Ananas* presque mur, un lot de *Pommes de terre Marjolin.*

5° Par M. Prévost, jardinier au château de Chantilly, deux pieds de *Fraisiers forcés,* trois pieds de *Haricots flageolets* en grains, et un instrument de son invention destiné à fabriquer des *Supports en fil de fer* pour les fraisiers en pot.

6° Par M. Péan, architecte-paysagiste à Chantilly, plusieurs *Plans* de *Parcs* et de *Jardins anglais* créés par lui.

7° Par M. Hardivillé, coutelier à Paris, membre présenté pour faire partie de la Société, une collection d'outils de jardinage.

8° Par M. Deshais père, une poire de *Saint-Germain gris,* en complet état de maturité, au sujet de laquelle il s'élève une légère discussion; quelques membres prétendent que cette poire n'a pas passé son époque normale de maturité, d'autres qu'elle ne s'est conservée que parce qu'elle est pierreuse; on fait observer que cette poire appartient à la variété la plus précoce, qui n'atteint pas toujours et ne dépasse jamais décembre; M. Deshais annonce l'avoir conservée par le moyen dont M. Bruiet a parlé dans sa note lue dans la dernière séance. Goûtée par quelques membres, elle est déclarée assez bonne, quoique trop pierreuse.

9° Par le Secrétaire-général, des étiquettes en zinc, marquées avec une encre particulière; M. Thirion, à ce sujet, fait observer qu'il a écrit les numéros de ces étiquettes en 1856, que, depuis ce temps, elles sont suspendues dans son jardin, et que celles notamment qu'il présente à la Société ont été retrouvées dans la terre en labourant. Ces étiquettes et l'encre nécessaire pour écrire dessus avaient été achetées par lui à Paris, chez un M. Langenard, qui demeurait dans le faubourg du Temple. — M. Vernois, vice-président, ajoute qu'il est facile de composer des encres semblables soi-même, et que les étiquettes se trouveraient partout.

Sur l'invitation de M. le Président, le Secrétaire-général procède au dépouillement de la correspondance, composée de :

1° Une lettre de M. Bouchard-Huzard, secrétaire-général de la Société impériale et centrale d'horticulture de France, annonçant que l'offre d'échanger les publications entre les deux Sociétés a été acceptée par le Conseil d'administration.

2° Une lettre de M. Gloëde, qui adresse à M. le Président ses remerciements au sujet de l'article bibliographique consacré à son livre, *les Bonnes Fraises.*

3° Une lettre par laquelle M. Cléry père, jardinier à Rully, exprime sa reconnaissance à la Société, à propos de la leçon d'arboriculture qu'elle a bien voulu autoriser M. Dubarle à donner dans cette commune.

4° Une lettre de M. Cousin, pépiniériste à Villers-Saint-Paul, membre présenté pour faire partie de la Société, annonçant au Secrétaire-général qu'il s'est occupé, comme il le lui avait promis, de chercher un jardin dans la commune de Montataire pour y donner des leçons d'arboriculture, et que celui de M. Réné père sera à la disposition du Professeur.

Le Secrétaire-général annonce en outre que les documents suivants ont été déposés sur le bureau :

1° Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif du 24 mars 1867.

2° Le rapport du Comité des arts et industries horticoles sur la brochure offerte par M. Brédart, au sujet du guano belge.

3° Le compte-rendu de la leçon donnée à Rully le 31 mars.

4° Le compte-rendu des leçons données à Creil et à Chantilly le 4 avril.

5° Le numéro de mars du *Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture de France.*

6° Une note sur la destruction des pucerons, dans laquelle le Secrétaire-général annonce avoir lu dans un journal d'il y a quelques années, qu'un jardinier remplaçait avantageusement la fumée du *tabac* par celle de la *résine;* il engage les membres présents à en faire l'expérience, attendu que l'économie qui en résulterait serait assez considérable.

Le Secrétaire-général communique à l'Assemblée plusieurs extraits du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif du 24 mars, contenant plusieurs propositions sur lesquelles M. le Président appelle toute l'attention de la Société. Il s'agit d'abord de nommer la commission destinée à surveiller les travaux du jardin, qu'il est urgent de commencer le plus tôt possible; à ce sujet, M. le Président fait observer que s'il était question de l'administration du jardin, une fois qu'il sera fait, il n'aurait aucune objection à faire à cette manière de procéder; mais que, dans l'espèce, et pour ce qui est des travaux même d'établissement il lui paraît que le Comité consultatif tout entier doit être chargé de cette surveillance; il a les plans, il a déjà fait les études nécessaires, il est armé par le Règlement, et de plus par un vote récent de la Société, des pouvoirs nécessaires pour s'entendre avec l'administration, et nul mieux que lui ne pourrait conduire à bien cette œuvre importante. Seulement, il demande pour le Comité consultatif

le droit de s'adjoindre tel ou tel membre de la Société qu'il jugera à propos pour l'éclairer de lumières spéciales à ce sujet. L'Assemblée, se ralliant unanimement à l'avis de M. le Président, décide que la création du jardin sera confiée à une commission nommée dans son sein par le Comité consultatif. — En second lieu, se fondant sur l'accroissement soutenu de la Société qui permet d'encourager les progrès de l'horticulture dans une plus large mesure que l'on ne l'a fait jusqu'à présent, et par application de l'article 1er du Règlement, le Comité consultatif propose qu'il soit nommé une Commission permanente pour, pendant le cours de l'année 1867, visiter les établissements de culture ou d'industrie horticole de tous les membres de la Société qui en feront la demande, approuvée par le propriétaire du domaine, s'il s'agit d'un jardinier en place, et à la condition pour ceux qui voudront concourir de ne pas faire partie de la Commission, ajoutant qu'ensuite de ces visites, il serait, à la séance du mois de décembre, distribué deux prix, consistant en une médaille de vermeil et une d'argent, dans chacune des quatre sections de la Société : l'*arboriculture,* la *culture maraîchère,* la *floriculture* et les *arts horticoles.* Un membre fait observer que, le choix des électeurs pouvant se porter sur des membres qui seraient dans l'intention de concourir et ne pourraient accepter ce mandat, il serait bien plus simple de déléguer au Comité consultatif la nomination de cette commission, et l'Assemblée, à l'unanimité, vote la proposition ainsi modifiée.

M. le Président annonce que, dans sa séance du 2 avril dernier, la Société d'agriculture de l'arrondissement de Senlis, présidée par M. Corbin, se fondant sur le nombre restreint de séances qu'elle tient pendant une année, accepte d'entrer en participation du loyer des salles de l'ancien évêché pour une somme annuelle de 75 fr., consentant du reste à contribuer pour un tiers à l'achat du mobilier. Il reste à faire approuver le projet de bail par la Société d'horticulture, et, une fois cette formalité remplie, les ouvriers se mettront à l'œuvre pour terminer, dans le plus bref délai possible les réparations reconnues indispensables; les clauses de ce bail sont très simples; elles ont déjà été communiquées à la Société; pour répondre à une réserve qui avait été formulée dans une précédente séance, il y a été ajouté que les Sociétés locataires pourraient appeler à partager leur jouissance toute Société née ou à naître dont les réunions ne devraient avoir pour objet ni la religion ni la politique. Un vote de l'Assemblée ratifie ce projet de bail.

Le Secrétaire-général fait alors observer que différents membres de la Société avaient émis l'idée que l'inauguration du nouveau local pourrait devenir le prétexte d'une exposition, et demande si le local sera prêt, par exemple, pour le mois de juin, la fin de juin lui paraissant l'époque la plus favorable pour cette solennité. Sur l'affirmation de M. le Président que l'entrepreneur des réparations lui a assuré qu'en un mois tout pouvait être fini, une discussion s'engage sur l'époque précise de cette exposition; M. le Président, pensant que la fixation en doit être réservée aux membres qui y sont le plus intéressés, engage les jardiniers présents à la séance à se former en comité pour donner un avis à ce sujet. Au bout de quelques minutes,

ce comité rentre dans la salle et déclare qu'à la majorité l'époque du 9 juin a été choisie par lui. Par application du principe par deux fois émis précédemment, la nomination de la Commission de l'exposition est déléguée au Comité consultatif, et l'ensemble du projet est adopté à une grande majorité.

Les Comités font leur rapport sur les objets présentés.

Le Comité des cultures potagères déclare le cresson de M. Spère d'une qualité tout-à-fait supérieure et demande pour le présentateur une *mention très honorable.* — Une *mention très honorable* est également proposée par lui pour l'ananas de M. Tassin, produit d'une végétation de dix-huit mois et sans appareils spéciaux. — Les salades de M. Barré, principalement la laitue gotte, lui paraissent un produit très méritant, pour lequel il propose une *mention honorable.* — Les fraises et les haricots de M. Prévost ont un mérite réel, auquel vient encore s'ajouter celui d'avoir été cultivés dans une bâche chauffée par un appareil établi par le présentateur; une *mention honorable* est demandée pour M. Prévost — Enfin des *remerciements* sont adressés à M. Tassin pour ses pommes de terre.

Le Comité des plantes d'ornement est d'avis que le caladium chantinii de M. Tassin présente une belle végétation et mérite une *mention honorable.* — Une *mention simple* est demandée pour M. Nondain, pour son lot de calcéolaires et son rosier hermosa.

Le Comité des arts horticoles demande qu'une *mention honorable* soit accordée à M. Prévost, en raison des supports pour fraisiers et de l'outil de son invention avec lequel on peut les fabriquer soi-même. — Il demande des *remerciements* pour M. Hardivillé, dont il se propose plus tard d'expérimenter les outils. — Il annonce enfin qu'une commission est nommée dans son sein pour aller au premier jour examiner sur place l'exécution des plans et dessins de M. Armand Péan.

Avant de terminer la séance, le Secrétaire-général demande la parole pour faire à l'Assemblée diverses communications utiles; il annonce d'abord que M. Juillet, maire de Creil, a demandé à faire inscrire la commune qu'il administre au nombre des sociétaires; que cet exemple flatteur pour la Société doit être mis en lumière, et qu'il demande l'autorisation de créer une catégorie nouvelle, sous le nom de *Communes sociétaires,* dans laquelle la ville de Creil tiendra toujours la première place. Il ajoute que l'accroissement continu des adhérents place le secrétariat de la Société dans un embarras qui, du reste, n'est pas sans charme; en effet, les trois premiers bulletins de l'année devront être réimprimés sous peu si cette augmentation de sociétaires continue, et il demande l'autorisation de faire cette dépense, qui n'irait pas loin de 150 fr. — Ces deux demandes lui ayant été accordées, il annonce que les leçons seront désormais indiquées sur la couverture de chaque Bulletin, et qu'en attendant celui qui paraîtrait vers le milieu du mois, il indique une leçon à Senlis le dimanche 14, et une à Creil et Montataire pour le lundi de Pâques, 22 avril prochain.

M. le Président annonce que le Comité consultatif a décidé que la souscription pour la création du jardin serait divisée en coupures de 25 fr., en nombre illimité, exigibles par cinquièmes seulememt, portant un intérêt de 4 0/0 par an, aussitôt un

versement fait, et que le Secrétaire-général aura soin d'en informer tous les membres de la Société, la souscription étant ouverte dès à présent, au domicile de M. Cabot, trésorier de la Société.

M. Bruiet, secrétaire, lit les noms de cent personnes présentées pour faire partie de la Société ; cette présentation considérable est accueillie par de vifs applaudissements.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Membres admis dans la séance du 7 Avril 1867.

MM. Prévost, loueur de voitures à Senlis, présenté par MM. Doucet et Dubarle.

Dalleux (Jean-Louis), jardinier au Plessis-Belleville, par MM. Dubarle et Bruiet.

Blanchet-Lalande, négociant à Senlis, par MM. Lalande et Dubarle.

Violet, propriétaire à Villevert, par MM. Letuppe et Bourbonneux.

Houlley, négociant à Senlis, par MM. Letuppe et Bourbonneux.

Drouard, propriétaire à Fleurines, par MM. Letuppe et Bourbonneux.

Mercier (Léon), négociant à Senlis, par MM. Letuppe et Bruiet.

Foucart, propriétaire à Senlis, par MM. Lalande et Bruiet.

Maison, aubergiste à Senlis, par MM. Melet et Thirion.

Gensse (Jean-Pierre-Clitan), jardinier chez M. Thirial, à Baron, par MM. Melet et Thirion.

Bertrand, couvreur à Senlis, par MM. Doucet et Dubarle.

Prudhomme, professeur à Saint-Vincent, par MM. Bruiet et Dubarle.

Louis (Charles), jardinier chez M. Guibourg, à Fontaine-les-Corps-Nuds, par MM. Daguet et Lebrasseur.

Bauchard, président du Tribunal de Senlis, par MM. Vatin et Vernois.

Framery (Nicolas), jardinier à Nogent-les-Vierges, par MM. Tassin et Minguet.

Rédon, conseiller municipal à Senlis, par MM. Thirion et Meignen.

Levasseur (Désiré), cultivateur à Villevert, par MM. Thirion et Compiègne (Émile).

Cochet (Louis), manouvrier à Villevert, par MM. Thirion et Cossin.

Berry (Eugène), jardinier chez M. Herbel, à Baron, par MM. Dubarle et Lamécourt.

Dornay, auteur dramatique, propriétaire à Coye, par MM. Péan et Chantrier.

Martin, doreur à Coye, par MM. Péan et Chantrier.

Baussère, charron à Coye, par MM. Péan et Chantrier.

Cartier, doreur à Survilliers, par MM. Péan et Chantrier.

Thiénard (François), entrepreneur de travaux publics à Ermenonville, par MM. Vernois et Desachy.

MM. Colombier, menuisier à Senlis, par MM. Cabot et Vernois.

Richer, jardinier chez M. Championnière, à Saint-Léonard, par MM. Chantrier et Cabot.

Mélié-Meaurois, jardinier chez M. Delamarre, à Plailly, par MM. Chantrier et Cabot.

Sommaire (Charles), négociant à Senlis, par MM. Deshais père et fils.

Lefort, surveillant de l'octroi à Senlis, par MM. Dubarle et Thirion.

Maillard, jardinier chez M. Hamet (Constant), à Plailly, par MM. Deshais père et fils.

Communes sociétaires.

La ville de Creil.

Commissions nommées par le Comité consultatif.

Le Comité consultatif, dans sa séance du 12 avril, en vertu d'une décision prise par la Société le 7 avril dernier, a nommé les commissions suivantes :

Commission de l'Exposition.

MM. Vernois. — Thirion. — Cagny. — Bruslé.

Commission de la Création du Jardin.

MM. Letuppe. — Bruiet. — Dubarle.

Commission des Visites.

MM. Letuppe. — Doucet. — Cabot. — Vasseur. — Thirion. — Bruiet. — A. Corbie. — Gaudefroy. — Péan. — Poirée. — Chantrier.

— MM. les Sociétaires sont prévenus que la Commission des Visites est disposée dès à présent à accéder aux demandes qui lui seront adressées. Il suffira d'écrire au Secrétaire-général, en indiquant le jour que l'on aura choisi.

Le Secrétaire-général, Thirion.

Le Président de la Société, Vatin.

NOTES ET MÉMOIRES.

Culture des Primevères de la Chine,

PAR M. TASSIN.

Les primevères font en hiver l'ornement de nos serres tempérées, surtout depuis quelques années, que l'on en a obtenu de magnifiques variétés, au moyen des

fécondations artificielles. Il y a à peine quelques années, on n'en possédait que deux variétés, une rose à petites fleurs et une blanche; depuis, on en a eu à grandes fleurs frangées, et aujourd'hui on en possède des doubles roses et blanches. Enfin, depuis deux ans seulement, on en a obtenu une variété magnifique, je veux parler de la *filicifolia,* dont j'ai eu l'honneur de présenter deux pots à notre Société, dans la séance d'octobre dernier. Cette plante, toute simple en apparence, a cependant sa culture spéciale; il y a certains cultivateurs, à Paris, qui en font jusqu'à 35,000 pots, chaque année, pour vendre ensuite sur les marchés de Paris; d'autres ne peuvent pas arriver à les cultiver avec autant de succès.

Pour avoir de belles plantes, il faut généralement les semer de bonne heure, dans le courant du mois d'avril, en terrine et en terre de bruyère, les placer dans une serre ou sous un châssis, et avoir soin que le soleil ne frappe pas sur la terre; il faut toujours tenir son châssis ombré, et avoir soin de ne pas laisser sécher la terre. Au bout de trois semaines environ, les plantes doivent être levées, et lorsqu'elles ont deux feuilles au-dessus de leurs cotilédons, il faut les enlever avec précaution, et les repiquer dans des petits pots de trois centimètres, en ayant soin de leur préparer une bonne terre avec deux tiers de bon terreau et un tiers de terre de bruyère, le tout bien mélangé. On les replace ensuite sous les châssis, et on les arrose légèrement, en ayant soin que les châssis soient toujours ombrés; au bout de cinq à six semaines, la terre doit être mangée; il faut les rempoter de nouveau dans des pots de dix centimètres, en ajoutant un peu de terre franche ou de terre de potager à la terre de bruyère et au terreau. Alors, on les replace sous des panneaux, en leur donnant tous les jours de l'air. Si on veut avoir de belles plantes, il faut, avant la fin d'août, qu'elles soient rempotées une troisième fois dans des pots de quinze centimètres, parce que rempotées plus tard, les racines n'ont plus le temps de tapisser l'intérieur du pot, et cela nuit beaucoup à leur végétation. Comme cette plante craint beaucoup l'humidité, surtout l'hiver, il faut que sa terre soit bien mangée avant que de la rentrer dans la serre; une fois le troisième rempotage fini, on peut laisser les plantes à l'air libre jusqu'à la rentrée; les plantes ainsi cultivées offrent une belle végétation, et fleurissent depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de mars.

Les Asperges buttées.

Une des réformes les plus urgentes en horticulture, c'est incontestablement celle de la culture des *Asperges.* Depuis déjà bien des années, Argenteuil et une partie des environs de Paris ont donné l'exemple; mais le reste de la France tarde bien à le suivre : peut-être ne sera-t-il pas inutile, pour une partie au moins de notre arrondissement, de rappeler les principes sur lesquels se base cette culture perfectionnée, afin de montrer combien elle diffère de l'ancienne méthode et de combien elle lui est supérieure.

Quiconque a vu une de ces fosses, encore trop nombreuses, dans lesquelles cette malheureuse plante est successivement enterrée, pendant les premières années de sa plantation, comprendra aisément qu'elle tende continuellement à remonter vers la surface du sol, ainsi que l'en accusaient autrefois les jardiniers, pour justifier leur déplorable système; s'il est vrai, comme tout le démontre, que l'air et la lumière sont indispensables à toute espèce de végétation, il est facile de se rendre compte du mauvais effet que doivent produire sur les griffes d'asperges 0,30 à 0,35 c. de terre accumulée au-dessus de leurs racines; outre le retard qu'éprouve au printemps leur végétation, par suite de la lenteur que met à s'échauffer une masse de terre aussi considérable, n'est-il pas probable que, soustraites en partie aux bienfaisantes influences des agents météoriques, elles ne peuvent jamais acquérir, dans cette situation anormale, tout le développement dont elles sont susceptibles; de là la précocité, la grosseur et la longue durée des asperges plantées et cultivées d'après la méthode nouvelle.

Au lieu de se faire dans les fosses dont il vient d'être question, la plantation doit se faire en rigoles de 0,12 à 0,15 c. de profondeur tout au plus, un rang de griffes seulement par rigole, à 0,80 c. sur le rang, avec 0,75 c. au moins d'écartement entre les rangs. Au mois d'octobre, la terre est enlevée et placée en butte entre deux rangs, ce qui permet à l'air d'arriver jusqu'aux griffes, et même au cultivateur de les examiner, et de constater, d'après l'état des *turions,* leur plus ou moins bon état de santé. L'asperge, ne l'oublions pas, ne craint nullement la gelée; les jeunes pousses seules y sont sujettes, quand elles sont hors de terre au printemps. Vers le mois de mars, la terre des ados est doucement émiettée et jetée sur les griffes, au fur et à mesure que le soleil l'a un peu réchauffée, et de ces apports successifs de terre, il finit par résulter, au commencement d'avril, une butte de terre douce, haute d'environ 0,35 c., qu'il suffit d'écarter légèrement pour découvrir l'asperge et la casser à l'endroit de son insertion, en la penchant un peu sur le côté. Remarquons que cette disposition, plaçant les racines presque à fleur de terre, puisque le centre seul de la griffe est butté, les met à même de recevoir directement les influences favorables du soleil, de la pluie et des rosées; une couverture de fumier long entretient la fraîcheur, favorise la végétation, et contribuera l'année d'ensuite, en se réduisant en terreau, à rendre plus douce encore la terre qui formera les buttes.

Les anciennes plantations, faites en fosses, peuvent facilement être rectifiées et disposées suivant les nouveaux principes; il faut pour cela, cependant, qu'elles ne soient pas trop vieilles, c'est-à-dire âgées de plus de sept ou huit ans; car l'asperge, à la longue, se déplace et finit par faire une plantation confuse, qui ne garde aucune apparence des lignes régulières suivant lesquelles elle a été faite. Il faut retirer au moins la moitié de la terre qui les recouvre; avec l'autre moitié, on fera des buttes sur chaque pied, comme il a été dit tout à l'heure, et au mois d'octobre prochain, la terre de ces buttes sera retroussée en ados entre deux rangs d'asperges. Dès l'année suivante, on sera surpris de l'amélioration déjà bien

marquée; car l'année même, il faut s'attendre à ce que les griffes soient un peu fatiguées par le retranchement forcé d'une partie des racines que le besoin d'air et de soleil avait fait remonter vers la superficie. La couverture de fumier entre les buttes est de rigueur cette première année. A l'automne, on mettra sur les griffes découvertes une couche de terreau, qui fera le meilleur effet. Soyez assurés que ces soins et ces dépenses seront largement récompensés. E. T.

Rapport du Comité des arts horticoles sur une Brochure intitulée : Notice sur le Guano belge.

Cette brochure se recommande à l'attention de la Société par un double caractère; elle est à la fois un prospectus commercial et un petit traité scientifique.

Le prospectus dit le prix de l'engrais nouveau, en énumère complaisamment la puissance et les vertus. Sur ce point, la Commission doit rester muette, et laisser à chacun de nous le soin de se faire une opinion.

Quant à la partie scientifique de la brochure, nous ne pouvons que la déclarer excellente. Les engrais ne sont point chose fixe et invariable. Tels que le commerce nous les livre, sous la dénomination générique de guanos, ils rendent d'éminents services; mais il n'est pas défendu à la spéculation de chercher, dans une analyse des engrais, le secret de leur puissance, et c'est faire chose utile que de multiplier les sources de production, en puisant dans les substances que la nature nous offre autour de nous, les éléments d'un engrais artificiel? C'est là ce qu'ont fait MM. Gits et Cie, d'Anvers.

Ont-ils réussi à composer un guano parfait? Ces messieurs l'affirment; ils apportent à l'appui de leur dire des attestations signées par les plus hautes notabilités de la culture. Nous renvoyons à l'examen des horticulteurs le compte-rendu des résultats obtenus par ces messieurs, résultats consignés dans la brochure ci-jointe. C'est là que l'on peut puiser, sinon une certitude absolue, du moins des éléments capables de conduire à une appréciation raisonnée. Mais, nous nous hâtons de le dire, c'est l'expérience seule qui peut prononcer en dernier ressort, dans ces matières à la fois scientifiques et commerciales.

La Commission propose des remerciements pour M. Brédart, dépositaire de la brochure; répandre des engrais de bonne qualité, c'est encore rendre service à l'horticulture, qui bientôt est menacée de manquer de fumier.

Le Secrétaire, Dr Palle.

Le Président du Comité, A. Vinet.

COMPTES-RENDUS.

Leçon d'arboriculture à Rully.

En vertu de l'avis favorable du Comité consultatif, M. Dubarle et moi, nous nous sommes rendus le 31 mars à Rully, où l'on avait appelé le Professeur, et où nous avons été reçus avec la plus franche cordialité.

Le jardin de madame Fruchin, une de nos dames patronnesses, a été gracieusement ouvert aux démonstrations du Professeur, et là comme partout, M. Dubarle a été écouté avec une religieuse attention par bon nombre de personnes de Rully et des environs, avides de s'instruire.

A la demande de plusieurs membres, nous sommes allés visiter le jardin de M. Boully, maçon et couvreur, un de nos nouveaux sociétaires, et nous avons été tout à la fois surpris et charmés de voir des arbres si bien tenus et si bien dirigés, par un homme qui n'est qu'un amateur n'ayant pas de grands loisirs; en voyant un jardin comme le sien, on comprend quelles immenses ressources on pourrait tirer de l'arboriculture bien comprise, si chaque habitation avait un jardin planté comme celui-là. — Ensuite nous avons vu le jardin cultivé par notre zélé co-sociétaire, M. Cléry : nous avons admiré ses intelligentes restaurations, et M. Dubarle n'a eu que des encouragements à lui adresser.

L'attention apportée aux leçons du Professeur, les nouvelles adhésions que nous avons obtenues, tout prouve que la mission que s'est donnée notre Société est comprise, et que le nombre de ses membres ne pourra que s'accroître de jour en jour.

G.-D. C.

1re Leçon d'arboriculture dans le canton de Creil.

Encouragé par le succès qu'avaient obtenu ses visites dans le canton de Nanteuil, le Bureau de la Société a voulu sans retard inaugurer les leçons d'arboriculture dans le canton de Creil, et le jeudi 4 avril, accompagné du Professeur, il s'est transporté à Creil le matin, l'après-midi à Chantilly, deux centres habités par de nombreux sociétaires, et qui méritaient la faveur de cette première visite.

M. Juillet, maire de Creil, doublement intéressé, il faut le dire, et comme administrateur, et comme amateur distingué de l'horticulture, avait donné la plus grande publicité possible à cette leçon : les affiches, les proclamations à son de caisse, les avertissements aux maires des communes voisines, rien n'avait été négligé, et le nombre des auditeurs venus pour entendre le Professeur attestait l'heureux résultat de ses efforts. Après avoir reçu le Bureau avec la plus grande affabilité; après avoir demandé l'inscription sur nos listes de la ville de Creil, en qualité de sociétaire, exemple qui, nous l'espérons, aura plus tard de nombreux

imitateurs, M. le Maire a voulu assister en personne à la leçon, accompagné de M. Gion, juge de paix, et de plusieurs Conseillers municipaux ; M. Cauchois père, maire de Nogent-les-Vierges, M. Delaplace, M. Cousin, pépiniériste à Villers-Saint-Paul, M. Paul Boblet, membres de la Société, s'étaient rendus à cette réunion, qui ne comptait pas loin de cent personnes.

Les arbres du jardin des Dames de l'Asile, jeunes poiriers sur franc d'une assez belle végétation, non encore taillés, ont servi aux démonstrations de M. Dubarle; la leçon, écoutée avec l'attention la plus soutenue, n'était interrompue que par des interrogations curieuses, qui témoignaient parmi les assistants d'un véritable désir d'apprendre. Elle a été terminée, suivant l'usage, par une petite allocution de M. Vatin, président de la Société, qui mérite d'être reproduite toute entière :

« Nous vous remercions, Messieurs, de la bienveillante attention que vous avez prêtée à notre Professeur; l'empressement que vous avez montré à vous rendre ici en aussi grand nombre, nous prouve mieux que toute autre chose que la Société d'horticulture avait raison de compter sur le concours des habitants de cette ville; la manière affable dont M. Juillet, votre maire, nous a accueillis, est déjà pour nous une précieuse récompense de nos efforts. Encouragée par tous ces témoignages de bonne volonté, la Société d'horticulture est sûre aujourd'hui de pouvoir atteindre le but qu'elle s'est proposé; désormais, notre Professeur viendra régulièrement vous donner une leçon complète d'arboriculture sur chaque phase de la végétation; nous espérons même pouvoir, dès la fin de cette année, par un heureux changement apporté à notre Règlement, constituer une section cantonale, destinée à concentrer et à régulariser l'enseignement dans un canton qui se montre aussi désireux d'apprendre, et aussi dévoué à la science de l'horticulture. »

Dans la seconde partie de notre voyage, tout était contre nous; un malheur de famille avait frappé l'un de nos sociétaires, qui s'était avec dévouement chargé de l'introduction de la Société dans la ville de Chantilly; le maire, M. Petit, était absent; le temps enfin commençait à se gâter, et nous annonçait la pluie fine qui n'a cessé de tomber tout l'après-midi. Pourtant tous nos sociétaires, avertis par notre circulaire, étaient là : M. Prévost, M. Lhuillier, M. Champsaur, M. Dupré, de Vineuil, etc., etc., etc.; M. Bizestky, chef de la gare du Nord, a emmené le Professeur et l'auditoire dans ce charmant jardin qu'il a créé avec tant de goût auprès du chemin de fer, et là, bravant la pluie avec cette indifférence qui est l'apanage des vrais jardiniers, nous avons donné notre leçon sur de belles pyramides de poiriers qui attestent les soins intelligents dont ils sont l'objet.

Nous ne saurions terminer ce compte-rendu sans essayer de faire ressortir l'empressement avec lequel ces leçons d'arboriculture sont suivies; tout prouve que la Société est entrée dans une voie féconde, et les sacrifices pécuniaires qu'elle s'impose pour y persévérer amènent du moins une légitime compensation, par le nombre toujours croissant de nouveaux adhérents qu'elle recueille dans ses tournées horticoles.

E. T.

ENTRETIENS

Sur la Physiologie végétale,

PAR M. RENÉ DE MARICOURT.

III.

Messieurs,

Nous avons emprunté un microscope pour voir ce qui se passe dans l'intérieur de notre petite racine; supposons maintenant que, deux ou trois jours plus tard, elle ait percé les tuniques extérieures et que, de son côté, la petite tige commence à se développer. Nous avons vu que, pour arriver à ce résultat, il avait fallu le secours de l'eau, de l'air et de la chaleur; mais à quoi ont-ils servi et quelle a été leur action? Si nous voulons l'apprendre, laissons là notre microscope et entrons dans le cabinet d'un chimiste.

A notre question, le chimiste répondra sans hésiter : — que la graine, dans l'acte de la germination, absorbe de l'oxygène, produit de l'acide carbonique; — que la fécule de l'amidon se convertit en dextrine, et celle-ci en sucre que l'eau dissout; — que ce sucre se brûle, disparaît en donnant naissance à de l'acide carbonique, et que cette combustion est accompagnée d'un dégagement de chaleur.

Alors nous dirons au chimiste : Cette explication, monsieur, nous satisferait complètement si nous la comprenions; mais veuillez vous rappeler que, n'étant pas vos confrères, nous ne sommes pas obligés de connaître les expressions que vous employez. Mettez-nous à même de vous suivre en nous donnant quelques notions élémentaires.

S'il se conforme à notre désir, voici ce qu'il nous dira : Tout ce qui est organisé, c'est à dire tout ce qui entre dans la substance des êtres qui vivent ou ont vécu, est constitué par quatre éléments simples, autrement dit qui ne peuvent plus être décomposés. Ces quatre éléments sont le gaz oxygène, le corps généreux et fécond par excellence, plein d'expansion, s'unissant à tout ce qu'il rencontre; on le trouve dans l'air, dans l'eau, sur la terre; partout il répand la vie avec la chaleur et la lumière. Puis le gaz azote, qui, mêlé au précédent, constitue l'air que nous respirons. S'il était seul, nous ne pourrions vivre dans son atmosphère; mais ne nous hâtons pas de le calomnier, car nous verrons quel rôle essentiel il remplira lorsque nous aurons à parler des engrais. Puis l'hydrogène qui, combiné avec l'oxygène, donne naissance à l'eau. Enfin le carbone répandu dans toute matière organisée. Dans le pain que je mange, le vin que je bois, le papier sur lequel j'écris, les vêtements qui me couvrent, dans ma propre chair, toujours ce sont là les quatre principes constitutifs que je rencontre groupés, trois à trois, deux à deux, sous mille formes et cent mille aspects différents, tant la nature a su créer de variété avec la simplicité.

Et maintenant, nous entreprendrons l'explication chimique.

Le tissu formé des cellules que nous venons d'examiner s'appelle *cellulose ;* il est composé de carbone, puis d'oxygène et d'hydrogène, c'est à dire de quoi faire de l'eau et du charbon. En voici la preuve : Si l'on fait brûler une certaine quantité de papier (cellulose), on aura comme résultat des amas noirs ; c'est le charbon ; si l'on recueille les gaz qui se dégagent et qu'on les soumette à l'action de l'électricité, ils s'uniront ensemble pour donner de l'eau. L'amidon, sous un autre aspect, est identiquement semblable dans ses éléments à la cellulose, et c'est d'amidon qu'est remplie l'amande formée par les deux gros corps charnus entre lesquels se loge le germe. Cet amidon lui-même, que l'eau ne dissoudrait pas, peut changer de forme et devenir soluble sous l'influence d'une matière particulière qui apparait dans les organes contenant de l'amidon. Alors, l'amidon s'appellera de la dextrine, et avec une certaine addition d'eau se changera finalement en sucre.

Reprenons la série des opérations :

1° Au contact de la graine, et sous l'influence de la chaleur, l'air se décompose ; son oxygène s'unit au carbone contenu dans la graine, et de cette union résulte une formation d'acide carbonique. Ce gaz, très répandu dans la nature, est dispersé dans l'atmosphère, et nous verrons, en parlant de la respiration, qu'il tient une large place dans les actes de la vie végétale. Tout le monde le connaît ; c'est lui qui fait sauter le bouchon des bouteilles de Champagne et prête sa funeste assistance aux malheureux qui ont recours au suicide par asphyxie.

2° Nous avons dit que l'eau dont la graine est entourée pénètre les parois de son enveloppe, surtout à travers la cicatrice du nombril et le petit trou situé auprès, et qu'elle arrive jusqu'au germe ; mais là, que fera-t-elle pour lui, puisque l'amande destinée à lui fournir les éléments de sa subsistance est composée d'amidon, et que cet amidon ne fond pas dans l'eau ? Il faut donc que l'amidon change de nature et puisse se dissoudre ; ici se passe un phénomène particulier : une substance appelée *diastase,* utilisée par l'industrie dans la fabrication de la bière et ailleurs, se développe dans les organes qui contiennent de l'amidon, et a la propriété de changer l'amidon en dextrine : n'oublions pas que *cellulose, amidon, dextrine,* sont trois formes diverses d'une seule et même chose, et qu'au fond, l'on n'y trouverait toujours que les éléments constitutifs de l'eau et du charbon.

3° L'amidon, changé en dextrine sous l'influence de la diastase, devient un aliment qui se dissout dans l'eau, et alors on comprend ce que l'eau vient faire en traversant les enveloppes : elle charrie la nourriture et va la porter à la jeune racine avide de vivre.

4° Allons plus loin. La dextrine, si la quantité d'eau est augmentée, peut se transformer encore et devenir du sucre, qui se fond dans l'eau. Nous avions donc raison de dire, au début, qu'à son entrée dans l'existence, notre petit fœtus, désormais vivant, s'est nourri d'eau sucrée : nous comprenons le rôle des deux corps épais qui forment l'amande, et que l'on a eu raison d'appeler les nourrices de la jeune plante.

5° Plus tard, le sucre disparaîtra en se brûlant, et ces opérations seront accompagnées d'un dégagement de la chaleur caractéristique qui signale toutes les combinaisons chimiques.

Telles sont les explications que nous fournira notre complaisant chimiste, et il aura fait de son mieux pour les rendre claires et faciles à comprendre pour les personnes qui n'ont pas abordé les mêmes études que lui. Espérons qu'il aura réussi. S'il est sincère, il ajoutera : voilà ce que m'enseigne l'analyse scrupuleuse de la matière que j'ai sous les yeux, mais il y a encore bien des faits que je ne pourrais comprendre sans faire intervenir une action qui échappe à mes recherches, une action organique, physiologique, enfin la force vitale.

VARIÉTÉS.

Le Hanneton et le Ver blanc.

III.

L'année 1830 ne présente que trois notes sur la destruction de l'ennemi commun, écho affaibli de la grande agitation des années précédentes.

M. Vilmorin communique une lettre qu'il a reçue de M. Sieulle, de Puteaux, conçue en ces termes :

« Étant frappé par les ravages continuels des vers blancs, et la destruction presque entière des massifs du jardin que je cultive en étant la suite, je fus très-surpris d'y voir quelques individus privilégiés échapper à la dent vorace de ces insectes destructeurs de toute végétation ; ayant étudié si ce que je voyais dans une place existait dans une autre, j'ai parcouru à cet effet divers jardins afin de m'en assurer, et j'ai reconnu qu'il en était ainsi, et qu'aux espèces déjà observées par moi il convenait d'en ajouter quelques autres; alors je me suis décidé à en faire une liste, qui pourra être augmentée ou diminuée suivant les diverses localités, à mesure que l'on se rendra compte des nouvelles découvertes que l'on fera à ce sujet.

« C'est pourquoi, Monsieur, je pense qu'il serait avantageux de faire publier cette liste, afin que les propriétaires qui se trouvent dans les cantons exposés aux ravages de ces insectes, puissent faire des plantations qui, par leur rusticité, leur procurent de l'agrément. »

LISTE DES ARBRES MENTIONNÉS DANS CETTE LETTRE :

Ailanthus glandulosa. — *Berberis vulgaris.* — *Buxus sempervirens* et ses variétés. — *Cercis siliquastrum.* — *Celtis australis, orientalis* et *occidentalis.* — *Colutea arborescens* et *orientalis.* — *Calycanthus præcox.* — *Cytisus laburnum* et *ses-*

silifolius. — Evonymus europœus et *latifolius. — Jasminum fruticans. — Morus alba* et *nigra. — Broussonetia papyrifera. — Ptelea trifoliata. — Rhamnus sempervirens. — Rhamnus alaternus.— Robinia pseudo-acacia. — Robinia viscosa. — Robinia inermis. — Robinia hispida. — Robinia caragana. — Sophora japonica. — Spartium junceum. — Spirea crenata. — Mespilus oxyacantha. — Mespilus pyracantha. — Gymnocladus canadensis. — Gleditsia triacanthos.*

M. M***, par l'organe de l'abbé Berlèse, envoie à la Société la note suivante :

« M***, après de nombreuses recherches et des essais réitérés qui l'ont fait souvent approcher du but sans l'atteindre, mais qui ne pouvaient ralentir son zèle pour l'horticulture, a enfin trouvé un moyen qui lui semble remplir complètement les conditions du programme.

« Ce moyen consiste à répandre, au mois de mars, l'épaisseur d'un demi-pouce de cendres de charbon de terre sur les places qu'on veut préserver de la ponte des hannetons, et, au mois de juin, à mêler cette cendre avec la terre sur laquelle on l'avait placée. Cette cendre, qui ne nuit pas aux végétaux et qui améliore le terrain, a, par les différentes parties qu'elle contient, non-seulement la propriété d'éloigner le hanneton et de l'empêcher d'y déposer ses œufs, mais encore celle de faire périr le ver par son simple contact. »

Enfin, M. Margat de Vitry communique le moyen suivant :

« S'aperçoit-on qu'il y a des vers blancs dans une culture quelconque? il n'y a qu'à la fumer avec de la boue des villes, appelée *gadoue,* on est sûr de préserver ses végétaux de leurs ravages. J'en ai fait l'expérience et j'en suis certain ; mais comme il est impossible de fumer toute la France avec des gadoues, et qu'il est cependant à désirer qu'on détruise les hannetons qui produisent les vers blancs, je réitère la nécessité de faire hannetonner partout. »

En 1831, M. Godefroy, pépiniériste à Ville-d'Avray, en présentant des branches *d'Annona triloba,* Lin., *Assimina Virginiana,* Adan., rappelle à la Société que cet arbre n'est jamais attaqué par les vers blancs, tandis qu'ils dévorent tous les arbrisseaux plantés autour de lui.

En 1832, Poiteau publie dans les *Annales* le rapport suivant fait sur une brochure de M. Jacquin aîné :

« M. Jacquin a réuni dans ce petit ouvrage, avec méthode et clarté, non-seulement ce qui était écrit d'avéré sur le hanneton relativement à ses mœurs et à ses dégâts ; mais il y a joint aussi plusieurs faits qui n'étaient connus que des cultivateurs observateurs, et qui ne se transmettaient que par la tradition orale. Ce qu'il y a de véritablement neuf, c'est le projet d'un règlement pour soumettre tout le monde au *hannetonnage,* comme il en existe un pour l'échenillage, qui, par parenthèse, semble tombé en désuétude. L'auteur me semble avoir bien mérité du pays, en attirant l'attention des cultivateurs sur ce fléau de nos cultures, et celle du Gouvernement sur les moyens de le faire cesser. »

Et quelques mois plus tard, on y voit figurer une lettre de M. Jacquin lui-même sur le même sujet :

« Messieurs, en février dernier, j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de la Société une brochure que je venais de publier sur les hannetons et leurs larves. En vous offrant ce travail, je ne prétendais pas vous offrir que du neuf; j'ai voulu seulement vous présenter l'ensemble des observations déjà recueillies, et celles que j'avais faites moi-même sur l'histoire, les mœurs et les dégâts du ver blanc, afin d'attirer plus particulièrement votre attention sur ces mêmes dégâts, et inviter votre sollicitude à prendre l'initiative sur la nécessité de recourir à la puissance du Gouvernement pour opposer un frein aux ravages que font les vers blancs dans les cultures, particulièrement aux environs de Paris.

« Depuis cette époque, des pensées semblables aux miennes ont été exprimées avec plus de force et de talent au sein de la Société royale et centrale d'agriculture de la Seine, et on y a reconnu avec moi que, sans l'intervention du Gouvernement, il n'est pas possible de s'opposer à la multiplication des hannetons, dont les larves causent à l'agriculture et à l'horticulture des dommages qui s'accroissent dans une proportion de plus en plus effrayante.

« Tant que les Sociétés agriculturales peuvent, par leurs exemples et par leurs conseils, éclairer le cultivateur sur ses cultures et sur les moyens de se garantir de ses ennemis, leur mission se borne à lui adresser directement leurs conseils; mais quand un remède est au-dessus de leur pouvoir et que ce remède est entre les mains du Gouvernement, je pense qu'elles négligeraient leurs devoirs et ne répondraient pas à ce qu'on a droit d'attendre d'elles, si elles n'éclairaient pas l'autorité et ne lui indiquaient pas le moyen de faire cesser le mal qu'elles-mêmes ne peuvent empêcher; et comme l'intérêt de l'agriculture, et conséquemment du bien-être général, demande qu'on attaque promptement le mal dans sa racine, il y a urgence que le Gouvernement soit instruit de l'état de la question, et qu'on lui indique les moyens à prendre pour faire cesser les ravages que le ver blanc exerce dans nos cultures.

« Je propose donc que M. le Président de la Société d'horticulture, qui préside aussi la Société royale et centrale d'agriculture, soit prié, selon les formes usitées, de désigner un certain nombre de membres de l'une et l'autre Société pour en former une commission commune chargée d'examiner la question, et de rédiger, au nom des deux Sociétés, une adresse au Gouvernement dans le but d'obtenir son intervention pour la destruction du ver blanc. »

Senlis. — Typ. Duriez.

TABLE

Procès-verbal de la séance du 7 Avril 1867 . . . . . Pages 125
Membres admis dans la séance du 7 Avril 1867 129
Commissions nommées par le Comité consultatif 130
Culture des Primevères de la Chine, par M. Tassin 130
Les asperges buttées 131
Rapport du Comité des arts horticoles sur une brochure intitulée : *Notice sur le Guano belge* 133
Leçon d'arboriculture à Rully 134
Première leçon d'arboriculture dans le canton de Creil . . . 134
Entretiens sur la Physiologie végétale, par M. de Maricourt. . 136
Variétés. — Le Hanneton et le Ver blanc. 138

Ordre du jour de la séance du 5 Mai.

A 1 heure, réunion des Comités. — Examen des objets déposés sur le Bureau.

A 2 heures, réunion générale.

Lecture du procès-verbal de la séance du 7 avril

Admission de membres nouveaux.

Dépouillement de la correspondance.

Communication des procès-verbaux des Comités.

Rapport des Commissions

Propositions et communications.

A quatre heures, après la séance, leçon d'arboriculture.

Leçons d'Arboriculture.

AVRIL.

Lundi 22 : A Creil, à 10 heures du matin, dans le jardin de M. Juillet.
A Montataire, à 2 heures de l'après-midi, dans le jardin de M. Réné père.

Dimanche 28 : A la Chapelle-en-Serval, à 10 heures du matin.
A Plailly, à 2 heures de l'après-midi.

MAI.

Dimanche 5 : A Senlis, à 4 heures du soir, après la séance.

Dimanche 12 : A Nanteuil, à 10 heures du matin.
A Silly-le-Long, à 2 heures de l'après-midi.

Dimanche 19 : A Chantilly, à 10 heures du matin.
A Gouvieux, à 2 heures de l'après-midi.

Dimanche 26 : A Creil, à 10 heures du matin.
A Montataire, à 2 heures de l'après-midi.

Avis.

Madame Duvoir, propriétaire à Liancourt, demande un jardinier.